



VISA DE VISITE FAMILIALE ET (OU) PRIVÉE / INVITATION JUSQU'À 90 JOURS

Pour un visa avec validité jusqu'à 90 jours (en l'espace de 6 mois) pour personnes visitant des membres de la famille ou des amis.

! Tous les documents en langue arabe sont accompagnés d'une traduction en langue française.

! Les documents originaux présentés au guichet doivent être accompagnés d'une photocopie.

! La présence de chaque requérant (même mineurs) est indispensable.

! L'Ambassade Suisse n'accepte que des dossiers complets et selon l'ordre suivant :

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR ET CONDITIONS GÉNÉRALES

- Un (1) [formulaire de demande de visa complet](#) pour chaque requérant/e (en français, arabe, allemand, italien ou anglais) dûment rempli en ligne ou par écrit en majuscule (avec un stylo à bille bleu ou noir), et signé personnellement
- Passeport délivré au cours des dix (10) dernières années, avec au moins deux (2) pages entièrement vierges et valable pendant trois (3) mois après la date de départ de l'espace Schengen
- Une (1) copie du passeport (page principale avec la photo et, si disponible, copies des visas Schengen précédents obtenus)
- Deux (2) photographies (photos d'identité récentes sur fond blanc et visage découvert)
- Frais de visa: Adultes EUR 80.-, Enfants de 6 à 12 ans: EUR 40.- (**équivalent en DZD**, en espèces lors du dépôt du dossier et non remboursables en cas de refus)
- Assurance accident / maladie avec une couverture minimum de 30.000 euros. Valable pour tous les états Schengen pour la durée totale du séjour prévu. La compagnie d'assurance doit prendre soin de tout transport de retour en cas de maladie, d'assistance médicale d'urgence et / ou de la salle d'urgence de l'hôpital. Les assurances acceptées sont : **AXA, MacirVie, Amana, Caarama, TALA, CARDIF EI Djazair, Le Mutualiste, L'Algérienne Vie**
- Réservation du billet d'avion** aller/retour indiquant l'itinéraire complet du voyage (minimum 15 jours après la date du dépôt du dossier)
- Certificat de vaccination : L'Ambassade Suisse accepte uniquement le **certificat de vaccination avec code QR** délivré sur simple demande auprès des instances hospitalières étatiques Algériennes. Le contrôle du certificat se fera automatiquement à l'entrée et à la sortie des frontières
- Fiche familiale** d'état civil en français, indiquant la situation familiale actuelle du requérant/e /**Fiche familiale** preuve du lien de parenté avec l'hôte.
- Lettre d'invitation, avec signature originale, datée et qui ne dépasse pas les 3 mois avec l'engagement de l'hébergeant en Suisse mentionnant :**
 - la prise en charge de l'invité avec les **mentions suivantes** : nom, prénom, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone de l'hôte ainsi que la durée du séjour exacte, lien de parenté et coordonnées de l'invité. **Le document est signé par l'hôte et son époux/épouse en Suisse.**

- Copie(s) du/des **titre(s) de séjour** de l'hôte et son conjoint(e) s'il s'agit d'un/des ressortissant/s étrangers ou de la **carte d'identité/passeport** de l'hôte et son conjoint (e) s'il s'agit d'un ressortissant suisse
- Historique bancaire** des six (6) derniers mois + justificatif(s) des ressources économiques permettant le séjour.
- Salarié** : attestation de travail ou contrat de travail récent + trois derniers bulletins de salaire + titre de congé + attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale ou déclaration annuelle des salaires de l'année précédente + registre de commerce de l'employeur.
- Commerçant** : registre de commerce de l'année courante + certificat d'existence + extrait de rôle + mise à jour de la CASNOS + carte fiscale + procuration de gérance + statuts de la société.
- Profession libérale** : décision d'installation + carte professionnelle + dernière déclaration du revenu annuel.
- Etudiants** : certificat de scolarité + carte d'étudiant + justificatif(s) de la situation socio professionnelle des parents.
- Retraité**: Attestation de retrait et relevé bancaire (original et photocopie)
- Sans emploi** : justificatif(s) des ressources financières actuelles.
- Agriculteur** : attestation d'exploitant agricole + carte d'agriculteur + dernière déclaration du revenu annuel.
- Si le demandeur est mineur**: signature des deux parents sur le formulaire de demande de visa + copie de la première page du passeport + copie des visas valables des parents.
 - Autorisation de quitter le territoire national (autorisation de sortie de la police algérienne)
 - Si la tutelle ne revient pas au père: autorisation + justificatif de la tutelle (certificat de décès du père ou disposition judiciaire).
- Si le demandeur n'est pas ressortissant algérien**: carte de résidence algérienne, valable 3 mois au moins après expiration du visa demandé.

Si une **DÉCLARATION DE PRISE EN CHARGE** s'avère nécessaire, la section de visa informera le requérant de la procédure applicable après le dépôt de/s dossier/s. Il est recommandé de déposer la demande aussitôt que possible, compte tenu que la décision des autorités compétentes en Suisse peut durer deux à quatre semaines environ. La déclaration de prise en charge préavisée positivement ne garantit pas l'octroi d'un visa.

Dès lors, avant d'effectuer un déplacement, à l'Ambassade, il est de votre responsabilité de vous assurer d'être en mesure de pouvoir présenter toutes les pièces requises.

Le fait d'être en possession des documents énumérés ci-dessus ne constitue pas une garantie pour l'obtention du visa.

L'Ambassade Suisse se réserve le droit de demander d'autres documents et / ou de convoquer le candidat pour un entretien personnel.

Ambassade de Suisse en Algérie
 9-11, rue Slimane Amirat
 (ex. Chemin Dr. Lucien Raynaud)
 16070 El Mouradia - Alger
 Tel.: +213 21 981 000
 Fax: +213 21 981 029
alger.visa@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/alger